



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

Périgord Noir



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022

Retour Préfecture : 28/10/2022

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Le territoire de projet du Périgord Noir, représenté par Messieurs Jean-Jacques de Peretti et Germinal Peiro, co-Présidents de l'association du Pays du Périgord Noir, ci-après dénommée **le Territoire**,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet du Périgord Noir :

- **la communauté de communes Domme – Villefranche du Périgord**, représentée par Monsieur Jean-Claude Cassagnole, son Président
- **la communauté de communes du Pays de Fénélon**, représentée par Monsieur Patrick Bonnefon, son Président,
- **la communauté de communes de Sarlat-Périgord Noir**, représentée par Monsieur Jean-Jacques de Peretti, son Président,
- **la communauté de communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir**, représentée par Monsieur Dominique Bousquet, son Président,
- **la communauté de communes Vallée Dordogne – Forêt Bessède**, représentée par Monsieur Serge Orhand, son Président,
- **la communauté de communes Vallée de l'Homme**, représentée par Monsieur Philippe Lagarde, son Président,

ci-après dénommés **les EPCI**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération du Pays Périgord Noir en date du XXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Périgord Noir et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Domme – Villefranche du Périgord en date du XXXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Périgord Noir et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Fénélon en date du XXXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Périgord Noir et autorisant son Président à le signer ;

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Sarlat-Périgord Noir en date du XXXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Périgord Noir et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir en date du XXXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Périgord Noir et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Vallée Dordogne – Forêt Bessède en date du XXXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Périgord Noir et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme en date du XXXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Périgord Noir et autorisant son Président à le signer.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



La population du Pays du Périgord Noir est très majoritairement rurale. Selon la nouvelle définition urbain/ rural de l'INSEE-EUROSTAT, la population urbaine de notre territoire représente 11,1% de la population totale (9 225 habitants de la Ville de Sarlat sur les 83 136 habitants du Pays).

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Le territoire du Périgord Noir se caractérise par un patrimoine naturel et environnemental riche mais sur lequel les pressions sont fortes. Les enjeux de protection et de valorisation sont prégnants, néanmoins, ils portent sur des ressources qui sont encore dans un bon état général et qui peuvent donc demeurer préservées. Concernant les consommations énergétiques, les secteurs les plus consommateurs sont le résidentiel, le transport et l'industrie. Une des problématiques marquantes du territoire est l'artificialisation des sols qui s'est révélée en croissance rapide ces vingt dernières années (+17,6% de 2001 à 2015).

La dynamique démographique du territoire demeure mitigée. En augmentation constante depuis les années 1960, la population a crû à un rythme modéré, pénalisé par un solde naturel largement négatif mais porté par une attractivité résidentielle remarquable. Depuis le début des années 2010, le territoire voit son nombre d'habitants diminuer chaque année (détérioration du solde migratoire et déficit naturel croissant. La population locale se caractérise également par l'accélération de son vieillissement (pyramide des âges, solde naturel négatif et place des pensions de retraite dans la captation des revenus).

Le niveau de qualification de la population du Périgord Noir, bien qu'en progression comme partout ailleurs, apparaît faible (surreprésentation des populations sans diplôme qualifiant et une sous-représentation de celles diplômées du supérieur). En effet, quelle que soit la tranche d'âge, la population du Périgord Noir est moins diplômée que celle de Nouvelle - Aquitaine.

Comme souvent dans les territoires au profil très touristique, la part des actifs en emploi à temps partiel du Périgord Noir apparaît très élevée au regard des moyennes de comparaison. La proportion d'actifs en contrats instables demeure importante, en raison notamment d'une nette sur-représentation des actifs en CDD. Ces résultats défavorables suggèrent que les modalités de fonctionnement socioéconomique du territoire, principalement portées par le levier touristique, sont génératrices d'une intense précarisation des conditions de travail, à laquelle le territoire doit chercher à remédier.

Tant en 2010 qu'en 2015, le territoire présente un taux de chômage largement supérieur aux moyennes de comparaison, avec une progression plus rapide que dans les autres territoires, signe d'une dégradation significative du fonctionnement de son marché du travail. De plus, la tendance à la baisse du nombre d'actifs, amplifiée par le vieillissement de la population, alerte sur la capacité du territoire à renouveler la main d'œuvre locale.

Suite à la crise COVID, les premiers éléments d'analyse en 2020 montraient que la zone d'emploi de Sarlat-la-Canéda était une des plus touchées de la Nouvelle- Aquitaine (plus forte baisse trimestrielle entre le quatrième 2019 et le deuxième trimestre 2020 avec un taux de - 4,96% de croissance de l'emploi), avec la mise en exergue d'un effet local négatif. Si les chiffres de l'emploi ont depuis été améliorés, les périodes successives de confinement ont montré la fragilité du tissu économique local et celle des actifs des secteurs de l'économie résidentielle (notamment le tourisme).

Parallèlement à ces caractéristiques socio- économiques, la mise en perspective de la distribution du revenu disponible des ménages montre que le niveau de vie des ménages du Périgord Noir est de 6 à 7 % inférieur à la moyenne régionale, et ce, quelle que soit la catégorie sociale (décile) retenue. Cet écart est particulièrement sensible pour les catégories sociales les plus démunies - notamment le premier décile, ce qui atteste de l'intensité du niveau de pauvreté de ces populations. Ces caractéristiques sociales rendent la population du Périgord Noir particulièrement vulnérables face à l'augmentation des coûts de l'énergie, notamment pour l'habitat et le transport.

La situation sociale défavorable du Périgord Noir s'est formée autour de la dépendance du modèle économique au levier touristique. Ce levier fragile est soumis à de possibles retournements. De plus, il est vecteur d'une forte précarisation des conditions d'emploi.

Le territoire du Périgord Noir a subi de profondes mutations au cours des quarante dernières années. Doté d'une forte orientation productive concurrentielle dans le courant des années 1970, ce dernier affiche désormais un profil présentiel, même si sa spécialisation reste forte dans diverses activités productives : l'agriculture, l'industrie du bois-papier-imprimerie et les industries agro-alimentaires. Les activités présentes qui le spécialisent sont attachées à la vocation touristique du territoire (arts-spectacles-activités récréatives, hébergement-restauration), et relèvent aussi de l'hébergement médico-social – action sociale et de la construction. L'effondrement des activités productives concurrentielles (accentué ici par des restructurations industrielles) et la progression très rapide et supérieure aux tendances régionales et nationales de la sphère présente marquent le changement d'orientation économique de manière significative. Le dynamisme de l'économie présente a ainsi permis de compenser les très lourdes pertes enregistrées dans la sphère productive exportatrice, sans pour autant engendrer une réelle vitalité économique.

La perte du nombre d'emplois sur le territoire est donc liée à la fois à une orientation sectorielle défavorable mais aussi à un effet local négatif. La structure de spécialisation du tissu économique local (activités de manufacture à faible valeur ajoutée comme l'industrie du bois, du papier, l'imprimerie, activités du secteur agro-alimentaire ; services à la personne) expose en effet le territoire aux chocs économiques. A ce constat s'ajoute la spécialisation fonctionnelle des emplois qui montre une sous-représentation des fonctions à forte production de valeur-ajoutée.

Afin de permettre une analyse plus fine qu'à l'échelle du territoire de contractualisation, donc de mieux capter l'hétérogénéité de situations entre EPCI, un indicateur statistique unique a été retenu pour mesurer la vulnérabilité socio-économique des territoires : le revenu médian par unité de consommation, calculé à partir du revenu médian par unité de consommation du territoire et de la moyenne de ce même revenu médian pour l'ensemble des territoires de la région (ensemble des EPCI ou ensemble des territoires de contractualisation). Cet indicateur calculé sur les bases INSEE 2019 sera conservé pendant la durée du contrat 2023-2025.

Les Communautés de Communes du Pays de Fénélon et de Sarlat Périgord Noir sont classées en vulnérabilité intermédiaire. Les autres Communautés de Communes du territoire sont classées très vulnérables. La situation très vulnérable du Pays Périgord Noir permet au territoire de bénéficier du soutien à l'ingénierie territoriale.

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 20% en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Hormis Sarlat, commune classée très dense, le reste du Territoire est composé de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe 1 : Mobiliser le territoire dans les transitions écologiques, les solutions de mobilité et la performance énergétique

1.1 : Préserver la biodiversité et le patrimoine environnemental

1.2 : Diversifier l'offre de mobilité pour favoriser l'accès à la mobilité et lutter contre les émissions de CO2

1.3 : Soutenir les investissements en faveur de la performance énergétique

Axe 2 : Diversifier le tissu économique local pour stimuler le développement des entreprises

2.1 : Structurer l'écosystème économique local et promouvoir le territoire en tant que destination économique

2.2 : Consolider les filières de production existantes et favoriser le potentiel de développement de nouvelles filières

2.3 : Relever le défi de l'innovation

2.4 : Améliorer l'employabilité

Axe 3 : Renforcer l'attractivité résidentielle en Périgord Noir et la cohésion du territoire

3.1 : Renforcer les ressorts de l'économie résidentielle

3.2 : Développer les services aux résidents et soutenir la revitalisation des centres bourgs

Axe 4 : Fédérer les démarches relatives au tourisme en faveur de la cohésion du territoire

4.1 : Qualifier l'offre touristique sur l'ensemble du territoire

4.2 : Diversifier l'offre de loisirs hors saison et sur l'ensemble du territoire

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire** du Périgord Noir a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et l'association ainsi que les EPCI la composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;

- **l'ingénierie du territoire.** La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire du Périgord Noir et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.
L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de son territoire via ses supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 6 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Les co-Présidents
du Pays du Périgord Noir

Alain ROUSSET

Germinal PEIRO

**Jean- Jacques de
PERETTI**

Le Président de la communauté de
communes
Domme- Villefranche du Périgord

Le Président de la communauté de
communes
du Pays de Fénélon

Jean- Claude CASSAGNOLE

Patrick BONNEFON

Le Président de la communauté de
communes
Sarlat- Périgord Noir

Le Président de la communauté de
communes Terrassonnais Haut Périgord Noir

Jean- Jacques de PERETTI

Dominique BOUSQUET

Le Président de la communauté de
communes
Vallée Dordogne – Forêt Bessède

Le Président de la communauté de
communes
Vallée de l'Homme

Serge ORHAND

Philippe LAGARDE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Grille communale de densité Pays Périgord Noir

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I. Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité du Pays du Périgord Noir

1. Les dynamiques identifiées

La population du Pays du Périgord Noir est très majoritairement rurale. Selon la nouvelle définition urbain/ rural de l'INSEE- EUROSTAT, la population urbaine de notre territoire représente 11,1% de la population totale (9 225 habitants de la Ville de Sarlat sur les 83 136 habitants du Pays).

Le territoire du Périgord Noir se caractérise par un patrimoine naturel et environnemental riche mais sur lequel les pressions sont fortes. Les enjeux de protection et de valorisation sont prégnants, néanmoins, ils portent sur **des ressources qui sont encore dans un bon état général et qui peuvent donc demeurer préservées**. Concernant les consommations énergétiques, les secteurs les plus consommateurs sont le résidentiel, le transport et l'industrie. Une des problématiques marquantes du territoire est l'artificialisation des sols qui s'est révélée en croissance rapide ces vingt dernières années (+17,6% de 2001 à 2015).

La dynamique démographique du territoire demeure mitigée. En augmentation constante depuis les années 1960, la population a crû à un rythme modéré, pénalisé par un solde naturel largement négatif mais porté par une attractivité résidentielle remarquable. Depuis le début des années 2010, le territoire voit son nombre d'habitants diminuer chaque année (détérioration du solde migratoire et déficit naturel croissant. La population locale se caractérise également par l'accélération de son vieillissement (pyramide des âges, solde naturel négatif et place des pensions de retraite dans la captation des revenus).

Le niveau de qualification de la population du Périgord Noir, bien qu'en progression comme partout ailleurs, **apparaît faible** (surreprésentation des populations sans diplôme qualifiant et une sous-représentation de celles diplômées du supérieur). En effet, quelle que soit la tranche d'âge, la population du Périgord Noir est moins diplômée que celle de Nouvelle – Aquitaine.

Comme souvent dans les territoires au profil très touristique, **la part des actifs en emploi à temps partiel du Périgord Noir apparaît très élevée** au regard des moyennes de comparaison. La proportion d'actifs en contrats instables demeure importante, en raison notamment d'une nette surreprésentation des actifs en CDD. Ces résultats défavorables suggèrent que les modalités de fonctionnement socioéconomique du territoire, principalement portées par le levier touristique, sont génératrices d'une intense précarisation des conditions de travail, à laquelle le territoire doit chercher à remédier.

Tant en 2010 qu'en 2015, **le territoire présente un taux de chômage largement supérieur aux moyennes de comparaison, avec une progression plus rapide que dans les autres territoires, signe d'une dégradation significative du fonctionnement de son marché du travail.** De plus, la tendance à la baisse du nombre d'actifs, amplifiée par le vieillissement de la population, alerte sur la capacité du territoire à renouveler la main d'œuvre locale.

Suite à la crise COVID, les premiers éléments d'analyse en 2020 montraient que la zone d'emploi de Sarlat-la-Canéda était une des plus touchées de la Nouvelle-Aquitaine (plus forte baisse trimestrielle entre le quatrième 2019 et le deuxième trimestre 2020 avec un taux de - 4,96% de croissance de l'emploi), avec la mise en exergue d'un **effet local négatif**. Si les chiffres de l'emploi ont depuis été améliorés, les périodes successives de confinement ont montré la fragilité du tissu économique local et celle des actifs des secteurs de l'économie résidentielle (notamment le tourisme).

Parallèlement à ces caractéristiques socio-économiques, **la mise en perspective de la distribution du revenu disponible des ménages montre que le niveau de vie des ménages du Périgord Noir est de 6 à 7 % inférieur à la moyenne régionale**, et ce, quelle que soit la catégorie sociale (décile) retenue. Cet écart est particulièrement sensible pour les catégories sociales les plus démunies - notamment le premier décile, ce qui atteste de l'intensité du niveau de pauvreté de ces populations. Ces caractéristiques sociales rendent la population du Périgord Noir particulièrement vulnérables face à l'augmentation des coûts de l'énergie, notamment pour l'habitat et le transport.

La situation sociale défavorable du Périgord Noir s'est formée autour de la dépendance du modèle économique au levier touristique. Ce levier fragile est soumis à de possibles retournements. De plus, il est vecteur d'une forte précarisation des conditions d'emploi.

Le territoire du Périgord Noir a subi de profondes mutations au cours des quarante dernières années. Doté d'une forte orientation productive concurrentielle dans le courant des années 1970, ce dernier affiche désormais un profil présentiel, même si sa spécialisation reste forte dans diverses activités productives : l'agriculture, l'industrie du bois-papier-imprimerie et les industries agro-alimentaires. Les activités présentes qui le spécialisent sont attachées à la vocation touristique du territoire (arts-spectacles-activités récréatives, hébergement-restauration), et relèvent aussi de l'hébergement médico-social – action sociale et de la construction. L'effondrement des activités productives concurrentielles (accentué ici par des restructurations industrielles) et la progression très rapide et supérieure aux tendances régionales et nationales de la sphère présente marquent le changement d'orientation économique de manière significative. Le dynamisme de l'économie présente a ainsi permis de compenser les très lourdes pertes enregistrées dans la sphère productive exportatrice, sans pour autant engendrer une réelle vitalité économique.

La perte du nombre d'emplois sur le territoire est donc liée à la fois à une orientation sectorielle défavorable mais aussi à un effet local négatif. La structure de spécialisation du tissu économique local (activités de manufacture à faible valeur ajoutée comme l'industrie du bois, du papier, l'imprimerie, activités du secteur agro-alimentaire ; services à la personne) expose en effet le territoire aux chocs économiques. A ce constat s'ajoute la spécialisation fonctionnelle des emplois qui montre une sous-représentation des fonctions à forte production de valeur-ajoutée.

2. Evolution des dynamiques depuis 2018

Les dynamiques identifiées lors de la contractualisation de la période 2018- 2021 n'ont pas été modifiées, le contexte de crise amplifiant même les caractéristiques défavorables précédemment observées, avec des dynamiques économiques et sociales peu performantes et opérantes pour la cohésion du territoire. Toutefois, le travail collectif engagé durant cette période de contractualisation montre que les acteurs du territoire ont pris la mesure des enjeux et mobilisent les moyens nécessaires pour y répondre.

Ainsi, le territoire du projet, avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine, a renforcé son ingénierie (moyens humains et expertise externe) en faveur du développement économique et de la mise en réseau des acteurs.

3. Opportunités pour le territoire

Les dynamiques et les vulnérabilités observées laissent apparaître des besoins propres au territoire qui s'appuient également sur des opportunités de développement :

- **La mise en réseau des acteurs**, pour organiser, partager et construire collectivement la trajectoire de développement du territoire,
- **L'accompagnement des filières porteuses d'emplois durables pour le territoire** (commerces de proximité, agriculture, industrie, transition énergétique, tourisme durable, ESS, secteur de la santé) **et la montée en compétences des actifs**,
- **Le maintien des ressources naturelles dans un bon état écologique**, pour contribuer à la préservation des milieux et de la biodiversité et garantir un cadre de vie de qualité,
- **Le développement de nouvelles mobilités**, pour répondre aux enjeux des déplacements des populations et aux enjeux de la sobriété énergétique,
- **L'engagement du territoire dans le tourisme durable**, pour diversifier l'activité et veiller à la cohésion du territoire,
- **Les mobilités résidentielles en faveur des espaces ruraux**, qui doivent être appréhendées par les acteurs et permettre de travailler à l'élaboration de nouveaux services pour les populations,
- **Le renforcement des centralités**, pour les activités de commerce, de services, de loisirs et de culture à destination de tous les publics.

II. Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transitions

1. Le Contrat de Dynamisation et de Cohésion (CDC) 2019 – 2021

Le précédent contrat avait défini quatre axes stratégiques :

Axe 1 : Stimuler le tissu productif local pour favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises

Axe 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle du Périgord Noir

Axe 3 : Développer une activité touristique plus créatrice de valeur ajoutée en intégrant les enjeux sociaux et environnementaux

Axe 4 : Redynamiser la relation entre offre et demande d'emplois et accroître l'employabilité des actifs

2. Evolution de la stratégie territoriale

La précédente période de contractualisation a permis d'affiner la stratégie du territoire de projet : la déclinaison des axes a été adaptée afin de traduire au mieux les avancées du Pays du Périgord Noir et des EPCI du périmètre quant aux enjeux identifiés en 2019. Ainsi, si précédemment les enjeux de transition étaient abordés de manière transversale, il a semblé nécessaire de consacrer un axe spécifique à cette thématique. Par ailleurs, la thématique du tourisme a également été ciblée en faveur du tourisme durable, afin de prendre en compte la nécessaire évolution en faveur de la cohésion du territoire, de la préservation des milieux et des questions relatives à l'emploi dans cette filière.

Cette évolution traduit également le travail effectué par les acteurs du Périgord Noir pour transcrire de manière claire, lisible et engagée le projet de territoire. Ce dernier porte une volonté de dynamique d'évolution du modèle de développement orientée par les enjeux de robustesse et de préservation de ses ressources.

L'ingénierie mobilisée en faveur des questions du développement économique du territoire (ingénierie interne et prestations intellectuelles externes – Schéma d'accueil et d'attractivité et Diagnostic des besoins en compétences) contribue à apporter des réponses aux vulnérabilités identifiées en appuyant la mise en réseau des acteurs autour des thématiques de la formation, de l'ESS et de l'attractivité économique. Les actions initiées et soutenues par l'animation territoriale doivent être enrichies au cours de la prochaine période de programmation. L'engagement des acteurs en faveur de l'économie de proximité (dispositif Action Collective de Proximité et services de proximité) apporte également des éléments de réponse aux enjeux identifiés. Enfin, les acteurs publics locaux marquent leur positionnement en faveur de la structuration de l'éco-système local avec des projets structurants émergents pour les filières du territoire (projet d'atelier relais d'abattage et projet SarlaTech notamment).

3. Enjeux du Contrat de Développement et de Transitions (CDT)

Au regard de ces éléments, le Contrat de Développement et de Transitions devra répondre à la fois aux enjeux de diversification économique (un territoire plus robuste) et de protection de l'environnement existant (un territoire plus sobre). Ces enjeux s'inscrivent dans un contexte territorial et supra-territorial de mutations économiques mais aussi de changement climatique.

III. Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

En réponse à ces enjeux, quatre grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023-2025.

Axe 1: Mobiliser le territoire dans les transitions écologiques, les solutions de mobilité et la performance énergétique

Contexte de mise en œuvre :

Le territoire du Périgord Noir est un territoire dont le paysage, la biodiversité, les espaces naturels sont relativement bien préservés. Toutefois, les pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles, la qualité de ces dernières l'augmentation des surfaces artificialisées, les consommations énergétiques importantes (habitat, dépendance à la voiture individuelle dans les déplacements), la gestion de la prévention des risques, la gestion des déchets sont porteuses d'enjeux qui sont intégrés depuis plusieurs années dans les démarches des communautés de communes.

Orientations de l'axe :

Préserver la biodiversité du territoire implique un engagement pour limiter la fragmentation des milieux naturels, agricoles et forestiers. La ressource forestière constitue un enjeu majeur dont les acteurs du territoire s'emparent progressivement. Par ailleurs, les problématiques d'artificialisation des sols sont particulièrement prégnantes sur notre territoire, notamment au regard des dynamiques démographiques (le taux de croissance annuel moyen des surfaces urbanisées des six EPCI est compris entre 0,64% et 1,01% entre 2009 et 2015).

La mobilité est un sujet prégnant sur nos territoires ruraux dont les infrastructures de transports alternatifs à la voiture individuelle sont faibles voire nulles. Des expériences ont été initiées sur les communautés de communes (transport à la demande, mobilités douces, ...) et par la Région (lignes d'autocar estivales). Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mobilisée par les communautés de communes en 2020 pour appréhender la prise de compétence communautaire mobilités. Dans le cadre du contrat Territoire d'industrie, le Pays s'est positionné pour mener une étude socio-économique des pratiques et des besoins de mobilité. Les objectifs poursuivis sont relatifs à la lutte contre les émissions de CO2 mais également à faciliter les déplacements des habitants et lever les freins inhérents.

En Périgord Noir, les deux secteurs générant les plus importants besoins énergétiques sont le résidentiel suivi par le transport, à l'exception du Terrassonnais dans lequel une industrie génère de fortes consommations. L'évolution annuelle moyenne de la consommation d'énergie finale (MWh/habitant) entre 2015 et 2018 marque une progression uniquement dans le secteur des transports (+1,18%). Des économies de consommation d'énergie sont possibles par la rénovation énergétique des bâtiments. L'engagement des communautés de communes dans des OPAH doit permettre un premier levier d'action auquel s'ajoute le déploiement d'une plateforme de rénovation énergétique à l'échelle des six EPCI depuis le 1^{er} janvier 2022 (maîtrise d'ouvrage de la CC Vallée de l'Homme pour le compte des six EPCI).

Déclinaison en sous- axes :

1.1 : Préserver la biodiversité et le patrimoine environnemental

1.2 : Diversifier l'offre de mobilité pour favoriser l'accès à la mobilité et lutter contre les émissions de CO2

1.3 : Soutenir les investissements en faveur de la performance énergétique

Axe 2 : Diversifier le tissu économique local pour stimuler le développement des entreprises

Contexte de mise en œuvre :

La partie sud du Périgord Noir est caractérisée par une économie à dominante présentielle alors que la partie nord du territoire dispose d'une économie plus diversifiée, mais sans spécialisation remarquable.

Dans l'analyse menée début 2019 par le cabinet OP Conseil, a été mis en avant un modèle de développement de type « touristique » pour le territoire du Périgord Noir. Ce modèle de développement - très spécialisé et donc dépendant d'un secteur de l'économie - est le résultat de profondes mutations : affaiblissement continu depuis 40 ans des forces productives concurrentielles (industrie et agriculture) et montée en puissance du levier touristique dans le processus de captation de richesses. Cette spécialisation est porteuse de risque en cas de retournement de l'activité touristique (cf crise covid 19) mais aussi de difficultés sociales (emplois peu qualifiés et saisonniers).

La diversification de l'économie sur l'ensemble du territoire constitue un enjeu essentiel pour le dynamisme de notre territoire, son attractivité et l'amélioration de la situation sociale de ses habitants. L'économie productive, bien que non dominante, est bien présente sur le territoire, mais elle est peu identifiée et peu coordonnée à l'échelle du Périgord Noir, avec 760 établissements regroupant 3 800 emplois (étude Metropolis 2021). Cette atomisation du tissu économique est problématique, dans la mesure où elle contribue à une capacité modérée voire faible d'absorber les mutations et les chocs économiques.

Orientations de l'axe :

Les secteurs qui pèsent le plus dans l'emploi du territoire sont le commerce, la construction, l'action sociale, l'administration publique et l'agriculture/ sylviculture / pêche (49% des effectifs du territoire en 2019). Les secteurs spécifiques du territoire sont le travail du bois/ industries du papier et imprimerie, l'agriculture/ sylviculture / pêche, la fabrication de denrées alimentaires, l'hébergement et la restauration et la construction (12% des effectifs en 2019).

Les filières existantes qui regroupent le plus grand nombre d'établissements (agro- alimentaire, bois, papeteries, fabrication de produits non métalliques) doivent bénéficier d'une meilleure structuration afin d'être consolidées et développer leurs capacités d'innovation (ambition d'élaborer un Projet Alimentaire Territorial). En parallèle, les entreprises « locomotives », reconnues pour leurs savoir-faires sont susceptibles de soutenir le développement de filières émergentes ou encore peu représentées sur le territoire par des logiques de collaboration et de coopération économiques.

La taille des entreprises industrielles du territoire révèle de faibles effectifs, ce qui se traduit par une certaine fragmentation du tissu économique. Pour être efficace, le territoire doit gagner en structuration de son écosystème économique local, avec la mise en réseaux des entreprises, la coordination des acteurs, la recherche de l'innovation. Cette structuration devra intégrer les dimensions relatives à l'emploi, à savoir les besoins en compétences des entreprises et les formations des actifs. L'emploi en Périgord Noir concentre en effet de nombreux enjeux et l'analyse structurelle-résiduelle de l'emploi privé depuis 2009 montre un effet local largement négatif de l'évolution de l'emploi sur le territoire de contractualisation (- 7,44% sur la période 2009- 2019 contre +8,25% pour la Région Nouvelle Aquitaine).

Déclinaison en sous- axes :

2.1 : Structurer l'écosystème économique local et promouvoir le territoire en tant que destination économique

2.2 : Consolider les filières de production existantes et favoriser le potentiel de développement de nouvelles filières

2.3 : relever le défi de l'innovation

2.4 : Améliorer l'employabilité

Axe 3 : Renforcer l'attractivité résidentielle en Périgord Noir et la cohésion du territoire

Contexte de mise en œuvre :

Le Périgord Noir affiche un modèle de développement «résidentiel» avec une forte spécialisation « tourisme ». Si ce modèle de développement induit globalement une bonne captation de richesses qui stimule l'économie présente (tournée vers la satisfaction des populations résidentes et des touristes), la propension de la population à consommer localement est plutôt médiocre. Ce constat suggère que les centralités du territoire assument difficilement leur fonction de pôle de consommation et ont du mal à rivaliser avec les polarités commerciales externes.

L'attractivité résidentielle du Périgord Noir - en baisse - interroge la capacité actuelle des bourgs à demeurer structurants dans l'aménagement du territoire et dans l'offre de service à la population. En zone rurale, le territoire est polarisé par des bourgs relais qui viennent compléter les zones d'attraction urbaines plus importantes.

La population du territoire, après une croissance continue entre 1968 et 2010, connaît une baisse depuis 2010 : l'attractivité résidentielle ne l'emporte plus sur le déficit naturel croissant (vieillesse accentuée de la population). Le soutien au développement de l'offre de services sur le territoire constitue une approche nécessaire à l'ambition portée par le territoire de maintien et d'amélioration de la qualité de vie, en lien avec le sens de l'action territoriale en direction d'une cohésion sociale plus forte, plus solide et plus affirmée. Cette ambition nourrit directement le besoin de distinguer le territoire, avec pour objectif de maintenir les populations sur le territoire et de rendre le territoire

attractif auprès des actifs des autres territoires (notamment au regard des mobilités résidentielles en faveur des territoires ruraux).

Orientations de l'axe :

En quelques années, l'économie résidentielle s'est imposée comme l'une des problématiques qui compte en matière de développement territorial. Basé sur le développement non productif des territoires, ce type d'économie représente aujourd'hui l'un des premiers moteurs du développement local (Talandier M., 2012, L'économie résidentielle à l'horizon 2040). Il s'agit donc ici de consolider l'offre et la demande services relatifs à l'économie résidentielle, c'est-à-dire l'éventail de services disponibles (commerces, activités tertiaires, loisirs, culture éducation équipements, ...) sur le territoire et l'orientation des revenus des ménages vers ces dépenses (consommation locale). L'accessibilité et l'attractivité constituent des corollaires à la qualification de l'offre de l'économie résidentielle. L'analyse des moteurs de développement du territoire de contractualisation montre que 40% des revenus captés sur le territoire sont des dépenses touristiques et 26,4% des pensions de retraite.

Le renforcement et la qualification de l'économie résidentielle s'appuie sur l'attractivité des centres-villes et centres- bourgs. L'enjeu de revitalisation peut s'appuyer sur plusieurs pistes d'action : rénovation des logements de centres- bourgs, lutte contre la vacance commerciale, création d'animations commerciales et/ou de loisirs. Dans le cadre des contrats avec l'Etat « Petites Villes de Demain », cinq villes et trois communautés de communes du Périgord Noir sont engagées dans une démarche volontariste de revitalisation des centres- villes et centres- bourgs. Des points de convergence sont à rechercher entre ces dispositifs et les intentions stratégiques de maillage de proximité retenues par la Région.

Déclinaison en sous- axes :

3.1 : Renforcer les ressorts de l'économie résidentielle

3.2 : Développer les services aux résidents et soutenir la revitalisation des centres bourgs

Axe 4 : Fédérer les démarches relatives au tourisme en faveur de la cohésion du territoire

Contexte de mise en œuvre :

La juxtaposition d'offres touristiques en été participe à une image saturée du territoire. Parmi les enjeux identifiés en 2019 par les acteurs du territoire, avaient été mises en avant la nécessité de développer une offre touristique, culturelle et de loisirs en dehors de la saison estivale, de travailler l'offre touristique au regard de la protection des ressources naturelles et de créer des leviers pour la professionnalisation des salariés du tourisme.

La stratégie du Pays du Périgord Noir marque la volonté de s'engager dans le soutien aux actions qui répondent aux critères de durabilité sociale et environnementale, mais aussi d'équilibre territorial et d'équilibre temporel dans la fréquentation touristique. Les enjeux de diversification de l'offre et de développement de structures bénéficiant également à la population locale sont également concernés par cet axe de travail.

Orientations de l'axe :

Le Pays du Périgord Noir présente un taux quatre fois plus important en ce qui concerne les places d'hébergement touristique par milliers d'habitants que la Région Nouvelle Aquitaine (198,7 contre 44,9).

L'objectif de cet axe de travail est d'accompagner le développement d'actions touristiques qui prennent en compte les impacts générés par la fréquentation touristique sur le territoire. En effet, l'objectif pour le territoire du Périgord Noir n'est pas tant d'augmenter la fréquentation touristique, mais de trouver un équilibre, entre une activité incontournable de notre territoire et la préservation d'un territoire et de ses habitants dans un espace vivant. La diversification des activités doit en effet profiter à la population locale et intégrer les questions d'emplois et de compétences. La qualification et la diversification constituent donc les orientations majeures de cet axe.

Une partie du territoire du Périgord Noir est également concernée par une Opération Grand Site (Vallée de la Vézère) dont les actions ont vocation à contribuer à l'équilibre recherché et précieux entre activité touristique et territoire préservé pour ses habitants.

Déclinaison en sous- axes :

4.1 : Qualifier l'offre touristique sur l'ensemble du territoire

4.2 : Diversifier l'offre de loisirs hors saison et sur l'ensemble du territoire

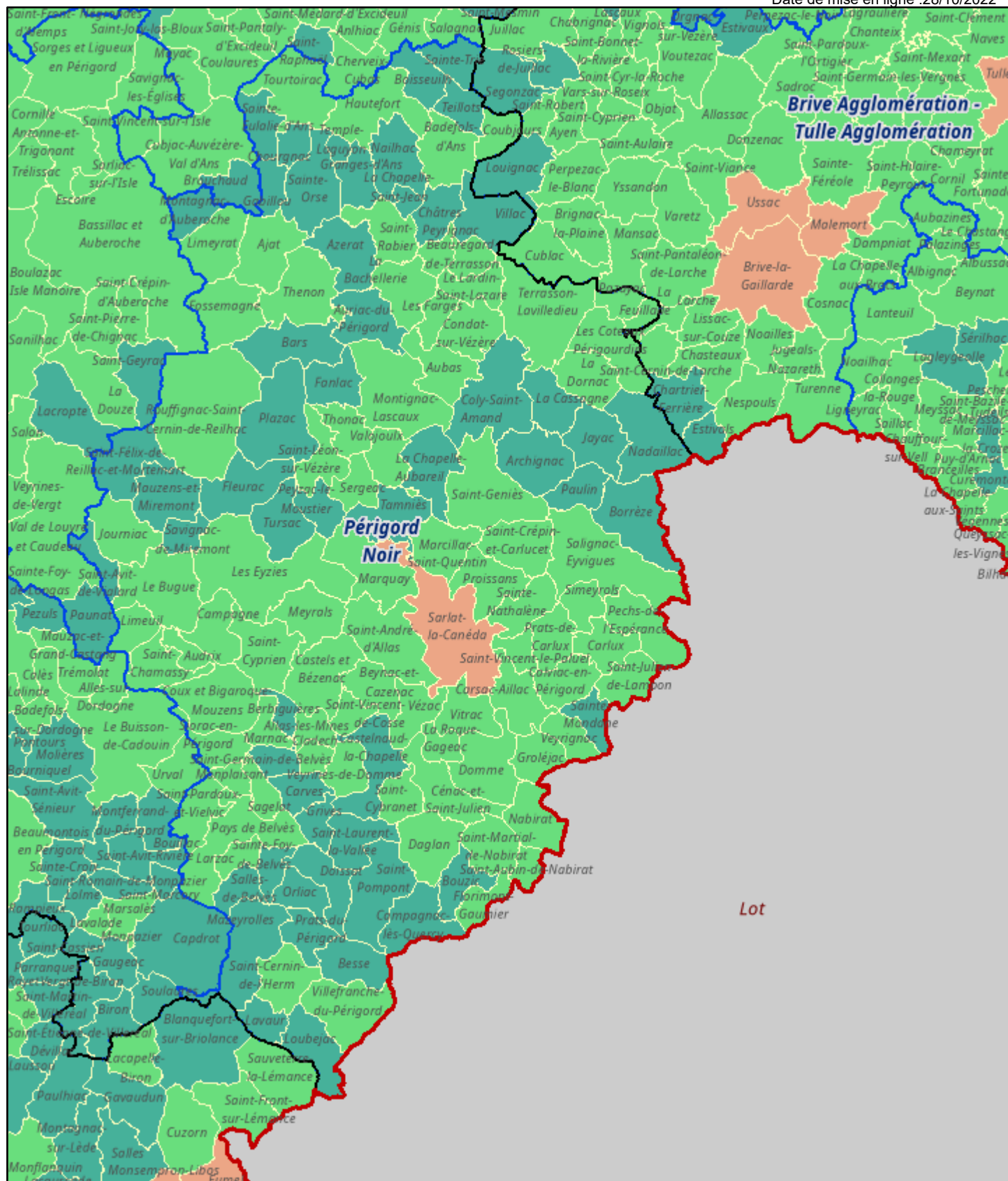
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Grille communale des densités Périgord Noir

Date de mise en ligne : 28/10/2022



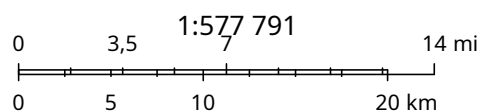
13/09/2022 14:48:40

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense
- très peu dense



Limite de commune



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Map Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022